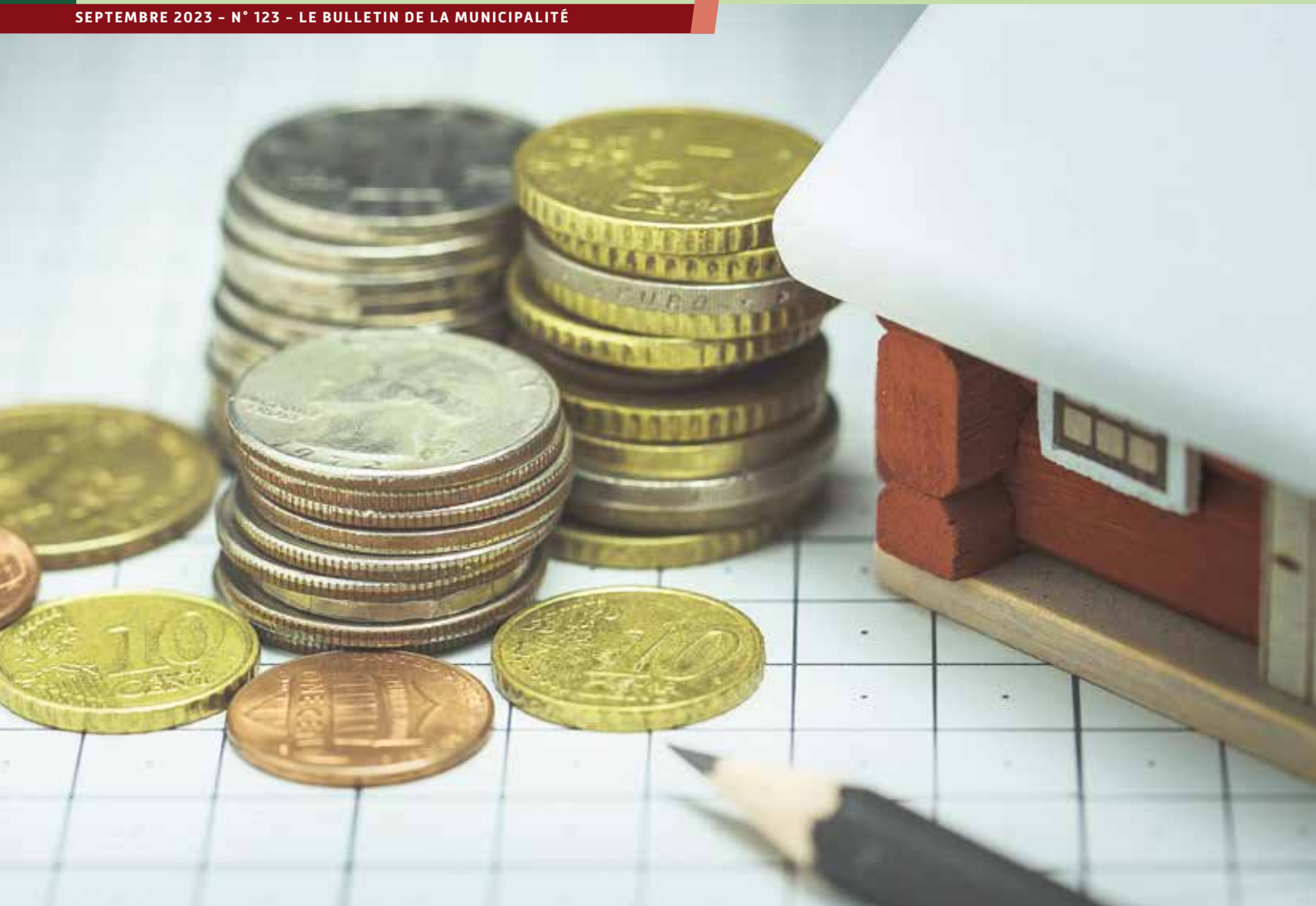


Tous Proveysieux

SEPTEMBRE 2023 - N° 123 - LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ



Dossier :

Le budget communal

PAGE 4

S O M M A I R E

Les 1^{ER} mai de Proveysieux p.3 ● L'autopartage à Proveysieux ? p.6 ● Aidons nos agriculteurs p. 7
Le développement communal et la construction de nouveaux logements à Proveysieux p. 8
Une classe de journalisme au village p. 10 ● Les investissements jeunesse p.11
Proveysieux et le SIVOM : quel avenir ? p.11

éditorial

2023 est une année charnière. Nous avons franchi la mi-mandat. Nous avons fait aboutir les plus gros projets que nous voulions mettre en œuvre : la rénovation thermique de l'école, l'installation de l'équipement photovoltaïque

sur la salle des fêtes, l'adressage, les plantations en forêt communale, la sécurisation des mobilités, la mise en place de moyens de communication et de partage de l'information, des investissements pour équiper le terrain de sport et la cour d'école afin de rendre les temps périscolaires plus éducatifs et plus riches pour nous enfants. Tout cela a été réalisé avec les habitants et grâce aux habitants. Merci à tous ceux qui participent et nous accompagnent.

Plusieurs chantiers sont ouverts et seront nous l'espérons mis en œuvre :

Nous avons missionné une architecte afin d'évaluer la faisabilité d'un aménagement du sous-sol de la mairie. Cet espace de 70 m² une fois réhabilité pourrait avoir diverses vocations : salle socioculturelle, tiers lieu, il devra aussi permettre de stocker les archives de la mairie.

Faisant suite aux enquêtes, réunions de réflexion, La place de Pomarey fait aussi l'objet d'une étude qui devrait aboutir à un avant-projet avant la fin d'année.

Une demande de subvention a été faite dans le cadre du Fonds vert (plan de relance d'état) pour l'élargissement et la mise aux normes du chemin d'accès aux prairies de plat Giroud à partir de Rigaudière. Ce projet a reçu un avis favorable et sera subventionné à hauteur de 80 %. Les services de défense contre l'incendie et de secours ont soutenu notre démarche parce que les pentes sud de notre commune sont classées à haut risque d'incendie de forêt. L'amélioration de cette desserte facilitera aussi grandement l'accès aux parcelles agricoles.

La commune est accompagnée par la SEM Innovation pour évaluer les possibilités de créer des logements communaux. Nous nous heurtons au problème de l'assainissement qu'il nous faut lever pour avancer sur ce dossier au centre Bourg. Nous espérons trouver une solution technique en collaboration avec les services métropolitains.

Des travaux sont en cours pour l'aménagement du cimetière et pour la maintenance de l'éclairage public et pour obtenir les tarifs réglementés d'électricité nous faisons installer des points de livraison particuliers pour l'école et la mairie.

Notre rigueur de gestion du budget de fonctionnement en 2022 nous permet de financer les investissements de 2023. Ces projets et études ont été pris en compte pour élaborer le budget primitif 2023 dans sa section investissement.

Le budget de 2023 reste fidèle à notre volonté de sobriété nous avons fait 2 choix essentiels :

Ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune sachant que l'État a augmenté des bases de calcul des impôts fonciers de 7.1 %.

Diminuer la part communale des coûts de prise en charge de la cantine et du périscolaire et donc par conséquent, faire porter un peu plus cette charge aux usagers. La part communale pour l'année scolaire écoulée était de 46 %. Afin de ne pas pénaliser les familles aux revenus les plus modestes nous avons augmenté le nombre de tranches tarifaires et diminué le coût pour ces familles.

Nous avons voulu ce budget 2023 équilibré et sincère comme l'exige la loi.

En raison de certaines difficultés ce bulletin paraît plus tard que prévu. Veuillez nous excuser si certains articles sont un peu décalés.

Christian Balestrieri
Maire de Proveysieux

Les 1^{er} mai de Proveysieux



Le 1^{er} mai, une institution au village et pour l'ensemble des proveysards. Jour férié ou week-end prolongé, le 1^{er} mai est une date incontournable, prévue sur le calendrier de chacun. Dès le 30 avril, tout le monde se réunit dans la cour de l'école, parents, enfants, toutes générations confondues, pour le montage des barnums, l'installation de la buvette, la mise en place des stands et des expositions sous la coordination du Comité des Fêtes.

Le 1^{er} mai au matin, dès potron-minet, ce sont les exposants-commerçants qui sont accueillis pour se placer le long de la route de la Charmette sur le hameau de l'Église. Cette année, ils sont nombreux à venir s'installer, maraîcher, fleuriste, herboriste, apiculteur, torrificateur, confiseur, pâtissier, artisan créateur de bijoux, de vêtements. Tous affectionnent notre village, entreprises locales ou de proximité, ils savourent ce rendez-vous avec les habitants pour exposer et vendre leur savoir-faire. Dès 10 heures, la brocante des enfants ouvre le bal de la fête, alors que le stand de la bibliothèque et les divers stands associatifs sont en place. Les habitants du village arrivent progressivement des hameaux voisins, à pied, ou encore à vélo, ainsi plus d'une soixantaine de vélos ont été comptabilisés sur le parking aménagé pour l'occasion, pour notre village de montagne, nous pouvons nous féliciter de ces déplacements. Mais il n'y a pas que les proveysards qui apprécient cette journée, nos voisins de Quaix-en-Chartreuse ou de Saint-Égrève nous rejoignent également tout au long de la journée. Vers midi, la commune offre le pot de l'amitié à tous, alors que les élus des communes voisines nous font la gentillesse de nous rejoindre comme chaque année. Ceux-ci ne manquent pas de rappeler que cette foire de Proveysieux leur rappelle la fête de village, de leur enfance. La foire du 1^{er} mai de Proveysieux a su garder, en effet, son

format d'antan grâce à la mobilisation de tous et l'organisation associative. À la buvette, on s'affaire depuis plusieurs heures pour servir sandwiches, frites, ou boissons, pendant que d'autres bénévoles, aidés du nouveau traiteur, préparent le service du repas pour plus de 120 personnes. L'après-midi n'est pas en reste d'une dynamique toujours plus engagée, puisque la pluie pointe son nez il faut encore plus de motivation. Mais les proveysards en ont à revendre ce jour-là. Les stands de vente de produits divers faits maison, pêche à la ligne, trampoline, maquillage, l'animation lancer d'œufs, la visite d'un clown musicien, et l'animation sono ne s'arrêtent pas avant l'heure. Et que dire de l'exposition cartes anciennes/photo d'aujourd'hui du village. Nous devons son franc succès à une belle équipe de passionnés qui ont préparé et rédigé minutieusement cette rétrospective historique locale. Vers 18h, 18h30 c'est à nouveau le manège des voitures et de la manutention qui succèdent à la fête et le lendemain, comme le veut la tradition, depuis quelques années, on range les barnums enfin secs, pendant que les anciens font la plonge à la salle des fêtes de Pomarey. Voici le tableau d'un village animé dont nous pouvons être fiers, et si rien n'est dit, le rendez-vous pour l'année prochaine est déjà pris. La fête du 1^{er} mai est une institution, ici.

Dominique Nantas

Le budget communal



Après une année 2022 particulièrement importante en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la commune de Proveysieux commence à recueillir les fruits de son engagement puisque nous avons pu accroître notre excédent d'exploitation et ainsi reporter sur le budget 2023 plus de 130 000 euros, contre 103 000 l'année précédente.

Nous rappelons que cet excédent constitue une nécessité pour une petite commune comme la nôtre puisque nous avons besoin de trésorerie pour assurer en permanence le paiement de nos factures et que nous ne sommes jamais à l'abri de mauvaises nouvelles sur nos recettes que ce soit des subventions pour l'investissement ou des dotations pour le fonctionnement.

Le budget de fonctionnement s'établira donc à 510 900 euros pour l'année 2023 contre 464 136 euros l'année précédente.

En matière de dépenses nous gardons un regard attentif à la croissance de la masse salariale qui reste le premier poste de dépenses pour la commune. Notre préoccupation va aussi vers les dépenses d'énergie et nous poursuivrons nos investissements pour atteindre une plus grande sobriété dans notre consommation. Bien entendu les travaux pour l'école vont dans ce sens mais c'est aussi l'éclairage public et nos contrats avec notre opérateur qui sont interrogés.

Du côté des recettes nous pourrions compter sur une croissance des produits liés aux taxes et impôts. L'équipe municipale a fait le choix de ne pas accroître sa part de pression fiscale puisque l'État a proposé de remonter le niveau des bases des taxes foncières. Nous rappelons que la taxe d'habitation a disparu

totalemment cette année et que le niveau de compensation est bloqué depuis 2017. C'est un handicap pour les communes qui ont ainsi perdu un moyen important d'ajuster leurs ressources. Nous nous réjouissons aussi d'avoir pu vendre deux coupes de bois sur ces deux dernières années, la forêt demeure pour nous une richesse que nous devons entretenir et développer pour les générations à venir.

Ce budget de fonctionnement est donc satisfaisant et après trois années d'exercice notre maîtrise du pilotage est beaucoup plus sereine. Cependant nos inquiétudes demeurent sur les impacts de l'inflation sur nos dépenses et sur le peu de visibilité que nous avons à moyen terme sur nos ressources.

Les investissements

Pendant les exercices 2021 et 2022, nous avons réalisé deux opérations d'investissement d'ampleur : l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de fêtes et la rénovation thermique de l'école nécessitant des emprunts malgré des aides publiques conséquentes.

Pour l'exercice 2023, nous avons pris le parti d'engager des investissements ne nécessitant pas d'emprunt mais qui répondent aux attentes des Proveyzards.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Total des dépenses	338 672,11 €
Total des recettes	385 387,73 €
Soit un excédent	46 715,62 €
Excédents antérieurs	103 854,89 €
Excédent à reporter sur 2023 en section de fonctionnement	150 570,51 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles ont augmenté de 34 664,63 € par rapport à 2021. Cette augmentation se répartit pour l'essentiel de la manière suivante :

Chapitre XI (charges à caractère général)	+ 7 933,35 €
Parmi les principales augmentations, nous pouvons noter le plus grand nombre de repas fournis à la cantine suite à la période COVID, la remise en état du chemin du RIDRABON après l'épisode torrentiel de fin 2021 et une augmentation réjouissante (ça existe !) des dépenses dites de fêtes et cérémonies soit les casse-croûtes et boissons qui sont venus soutenir les participants des nombreux chantiers de cette année. Les autres dépenses, même si certaines ont connu de légères augmentations, ont été maîtrisées dans leur ensemble avec même une baisse significative pour les frais de télécom liée à une renégociation des contrats.	
Chapitre XII (charges de personnel)	+ 11 498,65 €
Augmentation liée au point d'indice (+3,55 %) et à l'amélioration de l'encadrement du périscolaire.	
Chapitre 65 (gestion courante)	+ 15 675,29 €
C'est la conséquence de l'attribution partielle de l'indemnité au maire et aux adjoints.	

COMPTE ADMINISTRATIF

Chapitre XI - Charges à caractères général	69 099,45 €
Chapitre XII - Charges de personnel	209 499,68 €
Chapitre XIV - Atténuation de produits	36 374,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (ouvrage d'art Métro)	702,00 €
Chapitre 65 - Gestion courante	211 79,47 €
Chapitre 66 - Charges financières	1817,51 €
Total des dépenses	338 672,11 €

Pour réduire nos dépenses en électricité, nous allons modifier l'alimentation de l'école et du gymnase pour passer en tarif réglementé, ce qui nécessite des travaux d'équipements.

Nous envisageons des travaux d'aménagement du cimetière avec la pose d'un garde-corps conforme aux normes sur le mur de soutènement au droit du chemin des Moulins, la mise en place d'un columbarium et l'embellissement de l'ossuaire. Le conseil départemental nous apporte une aide à hauteur de 45 % pour ces investissements.

Suite aux incendies de l'été dernier et pour s'en prémunir, nous envisageons d'améliorer le chemin qui relie Rigaudière à Pla Giroud afin que les engins du SDIS (service départemental Incendie et de Secours) puissent manœuvrer en sécurité et combattre un incendie qui pourrait venir du bas de la commune. Cette desserte facilitera aussi l'accès des agriculteurs aux prairies. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 80 % du montant hors taxes sur le Fond Vert a été déposé pour cette opération.

Par ailleurs nous avons acquis une parcelle forestière qui jouxte la parcelle communale J au lieu-dit "TirePied", augmentant ainsi la série de production de bois. Ces investissements matériels

représentent une dépense de 79 400 €. Les aides publiques devraient être à hauteur de 31 000,00 €.

Enfin pour répondre aux attentes des habitants sur les lieux de convivialité, deux pré-études ont été lancées pour l'aménagement de la place de Pomarey et le sous-sol de la mairie. Ces études ont pour objectif la faisabilité de ces projets et donner des pistes de réflexion.

Au budget 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 124 459 € y compris les remboursements d'emprunts, les investissements matériels, les études et la valorisation des opérations patrimoniales.

Les recettes en investissement sont du même montant que les dépenses pour un budget prévisionnel équilibré. Elles proviennent du report du solde de l'exécution 2021, du Fonds de compensation de la TVA, d'un excédent de fonctionnement capitalisé et des subventions.

**Michel Brosse, Pierre Meyer,
Bernard Michallet, Christian Balestrieri**

Autopartage à Proveysieux ?



La commune de Proveysieux s'engage, avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, pour le développement de l'autopartage entre particuliers.

Qu'est-ce que c'est ?

L'autopartage entre particuliers, c'est la mise en commun d'un véhicule entre plusieurs personnes qui définissent ensemble des règles de fonctionnement. Ces règles sont ensuite inscrites dans un contrat d'autopartage.

Il se distingue du covoiturage : dans le cas de l'autopartage, le véhicule est utilisé pour des trajets différents, à des moments différents ; dans le cas du covoiturage, les personnes effectuent ensemble le même trajet.

L'autopartage est économique (partage des frais du véhicule au prorata des km réalisés), écologique (il contribue à limiter le nombre de voitures en circulation) et convivial (il crée un lien de confiance entre les participants).

Le Parc de Chartreuse propose gratuitement les aides suivantes :

- si besoin, une aide pour trouver une ou des personnes avec qui faire de l'autopartage,
- une assurance adaptée permettant d'éviter tout malus en cas d'accident.
- un accompagnement personnalisé, des conseils et des outils (exemple de contrat d'autopartage, carnet de bord partagé)

Ces aides s'adressent aussi bien aux personnes souhaitant partager leur propre voiture qu'à celles qui ont ponctuellement besoin d'une voiture.

Pourquoi pas vous ?

Votre voiture passe l'essentiel de son temps immobilisée sur un parking ou dans un garage, ou vous avez deux voitures et la deuxième sert peu...

Vous ne possédez pas de voiture, mais vous aimeriez disposer d'un véhicule de temps en temps pour des déplacements spécifiques ; vous avez une seule voiture et il vous arrive ponctuellement d'avoir besoin d'une seconde ; votre voiture ne pourra bientôt plus circuler dans la ZFE...

L'autopartage est fait pour vous !

À Proveysieux, nous pouvons imaginer des groupes d'autopartage par hameau (entre 2 et 4 utilisateurs pour 1 véhicule par exemple). Si l'idée vous intéresse, manifestez-vous auprès de

Hélène Debray, conseillère municipale,
h.debray@proveysieux.fr - 07 83 86 78 52

Paul Fayard, membre de la commission Énergies et Mobilités,
paul.fayard@hotmail.fr - 06 32 31 45 47

Vous pouvez aussi contacter directement Coline Girard, chargée de mission au Parc naturel régional de Chartreuse : coline.girard@parc-chartreuse.net, 06 88 42 80 35

Hélène Roy-Debray

AIDONS NOS AGRICULTEURS

Cela fait trois ans que la commission agriculture se réunit pour trouver les solutions afin de maintenir l'agriculture sur Proveysieux en aidant les agriculteurs en place et en accompagnant les porteurs de projets.

L'agriculture est garante d'une économie locale, d'une vie sociale et joue un rôle essentiel pour la préservation des espaces agricoles indispensables pour le maintien d'un paysage ouvert et assurer une zone de protection contre d'éventuels incendies de forêt.

Ce constat étant, il nous est apparu nécessaire d'impliquer les organismes professionnels et les acteurs publics pour poursuivre notre action. Ces partenaires et collectivités de tutelle affichent dans leurs programmes politiques leur volonté de soutien et de développement de l'activité agricole par l'accompagnement du renouvellement des exploitants ou encore par la préservation des terres agricoles.

À notre invitation pour une réunion de travail le 27 avril, sont venus débattre : M^{me} Cyrille Pleyne vice-Présidente à l'agriculture et à la forêt pour la Métropole, M. Aymeric Montanier technicien foncier et agro-environnement, représentant le Vice président en charge de l'agriculture du Conseil Départemental, M. Laurent Fillion, chargé de l'agriculture au PNRC et conseiller territorial auprès de la Chambre d'agriculture, M. Bruno Caraguel, directeur de la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI).

Après notre exposé présentant la situation de l'agriculture sur notre commune, sur les difficultés que rencontrent nos agriculteurs et les porteurs de projets, notamment pour l'installation de nouvelles exploitations le manque de foncier agricole libre et une déprise forte des pâturages intermédiaires, chacun d'entre eux a exprimé des pistes qui pourraient apporter des déblocages. Il en ressort que c'est localement que doivent émerger les solutions avec les agriculteurs, porteurs de projets, propriétaires et la commune.

Les organismes professionnels (PNRC, FAI, CA) pourront nous accompagner dans notre démarche et le Conseil Départemental ainsi que la Métropole pourront nous apporter un soutien financier sur certains équipements. La constitution d'une association foncière pastorale (AFP) libre comme chez nos voisins de Quaix et de Mont Saint Martin pourrait être envisagée. Elle permettrait de regrouper les parcelles agricoles sur plusieurs secteurs et de réaliser des travaux d'amélioration pastorale comme du débroussaillage, la mise en place de clôtures, création de point d'eau, amélioration des accès.

Tout en conservant leur droit de propriété et en prenant part aux décisions, les propriétaires délèguent la gestion de leurs parcelles à l'AFP qui devient l'interlocuteur avec l'éleveur qui exploitera les parcelles. Une convention de pâturage pourra être établie afin de sécuriser son exploitation, l'éleveur s'engageant à entretenir et améliorer les pâturages.

Le Conseil Départemental de l'Isère soutient financièrement ces initiatives et la Fédération des Alpagnes de l'Isère est prête à nous accompagner dans cette démarche. Cette solution ne peut s'envisager que si les propriétaires y sont favorables.

La commune est prête à s'investir comme facilitateur, consciente que l'AFP permettra une redynamisation de l'agriculture dans des secteurs en déprise et qui sont sujets à des risques d'incendies.

Une réunion avec toutes les parties prenantes sera organisée à l'automne pour présenter cette démarche et en discuter. C'est tous ensemble que nous pourrons relever ce challenge.

Bernard Michallet

Après la réunion du 30 mai

Le développement communal et la construction de nouveaux logements à Proveysieux

Le 30 mai s'est tenue une rencontre importante pour notre commune sur l'état des lieux des possibilités de réaliser de nouvelles constructions sur le territoire de notre commune. Cette démarche est importante parce que l'identification de ces possibilités permet de projeter l'évolution de notre village.

La commune de Proveysieux est soumise à d'importants risques naturels. La carte du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) induit un développement très limité de la commune. Ainsi, la rareté du foncier à bâtir implique pour la commune l'écriture d'une stratégie de développement positionnée entre opportunités et contraintes.

Pour faciliter la compréhension des enjeux, et le champ des possibles, la commune a mis en place une réunion de travail avec les différents services métropolitains, de l'État, de l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise). Nous étions particulièrement heureux de constater que l'ensemble de ces services, 7 au total, sont venus contribuer à notre réflexion communale.

Elle est importante également parce qu'elle marque un point d'aboutissement du travail mené depuis deux ans par la commission participative « Prospective et aménagement », en particulier sur la situation de notre territoire au regard des règles du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), des risques naturels, de la loi Montagne, de l'assainissement.

C'est ce que le Maire a présenté dans son introduction :

« Proveysieux : 650 habitants au début du XX^e siècle. Un peu plus de 500 aujourd'hui. L'objectif est de maintenir ce niveau de population avec un taux d'occupation qui est descendu à 2,3 habitants par logement, ce qui n'était évidemment pas le cas quand plusieurs générations habitaient sous le même toit ».

Pour cela il faut permettre la possibilité de nouvelles constructions et débloquer les freins liés à l'assainissement, tout en rappelant que les règles du PLUI ont été établies sur la base d'un PPRN (Plan de prévention des Risques Naturels) très contraignant et peu lisible. Il est apparu pénalisant pour la commune en comparaison d'autres communes de l'agglomération relevant uniquement d'une carte des aléas.

En début de mandat des rencontres se sont tenues avec les

services de la Métro sur les risques, l'assainissement, le PLUI. Nous étions donc convenus de nous mettre au travail. Ce que nous avons fait au sein d'une commission participative comme c'est le cas avec l'ensemble des commissions qui mobilisent 70 habitants et les élus sur une grande diversité de sujets.

Aujourd'hui notre objectif est d'envisager avec le soutien et l'expertise des services présents les possibilités pour la commune de maintenir son niveau actuel d'habitants. Nous avons pris une participation au sein de la SPL INNOVATION qui étudie la faisabilité de logements communaux. La gestion de l'assainissement est la clé du problème.

La rencontre s'est ensuite déroulée par la présentation de diapositives qui traitaient successivement de l'état des lieux par hameaux et de leur assainissement, du potentiel constructible et des pistes d'actions. Dans les échanges qui ont suivi les points suivants ont été abordés :

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

Le PPRN de la commune qui a été initié en 1998 et approuvé en 2000, était un galop d'essai pour les services de l'État.

L'approche portée par la commune pour que soit reconsidéré le PPRN de Proveysieux est la bonne. Il est vrai que la manière de considérer les aléas a évolué, mais il y a des risques que la réglementation ne devienne encore plus contraignante.

La tendance pourrait être à ce que les zones blanches (sans contraintes et avec la possibilité d'infiltrer les eaux usées après traitement et les mettre au niveau) soient déclassées et deviennent des zones bleues (à risque faible de glissement de terrain avec la nécessité d'amener par un exutoire les eaux usées après traitement vers un cours d'eau pérenne). Dans le cadre de la révision du PPRN sur le territoire métropolitain les risques liés à l'eau sont prioritaires pour l'État et même sur les zones blanches l'assainissement par l'infiltration n'est



pas automatique. Rappel est fait de l'obligation pas toujours comprise à Proveysieux de distinguer des collecteurs eaux pluviales et eaux usées.

Enfin d'autres risques sont également à prendre en compte sur la commune tel que le risque de chute de blocs. Au Mollard, par exemple, cela se traduit dans une zone violette ne rendant les constructions possibles que s'il y a une maîtrise collective du risque portée par la collectivité. De fait les chutes de pierres sont liées à l'état de parcelles peu entretenues, notamment en raison de la déprise agricole.

L'assainissement :

Il a été clairement dit que là où des collecteurs d'eaux pluviales vont jusqu'à un cours d'eau pérenne, le raccordement de nouvelles constructions est possible à condition qu'il y ait en amont un ANC (Assainissement Non Collectif) validée et conforme. La qualité des rejets et la prise en compte des contraintes définies par la loi sur l'eau s'imposent à l'usager.

Dans les cœurs de hameau où l'habitat est regroupé il y a toujours des solutions techniques. Elles nous ont été présentées lors de la réunion publique sur l'assainissement.

La commune vient d'être destinataire de la carte des cours d'eau qui a été réalisée peu avant le COVID et qui recense le statut et la domanialité des cours d'eau pérennes. Il est demandé aux communes un retour sur un reclassement éventuel. La question par exemple peut se poser du collecteur du centre bourg qui est alimenté par 30 bassins avec un débit de 3 litres par minute : pourquoi ne pas l'assimiler à un cours d'eau pérenne.

Deux secteurs ont été mis en avant par la commune pour rechercher des solutions en référence également au livret communal du PLUI :

- Le haut de la commune avec la possibilité d'une station semi-collective en aval du GUA.
- Le centre bourg avec le traitement du débouché du collecteur existant dans le talweg et sa prolongation jusqu'au Tenaïson.

Pour la Métro, à moins de 300 habitants, l'investissement d'une station de traitement sur le haut de la commune ne se justifie pas.

Le prolongement de collecteurs vers un cours d'eau pérenne est demandé par beaucoup de communes qui ne comprendraient pas que cela soit réalisé pour l'une et pas pour l'autre.

Sur la base de ces échanges, la commune demande que des réponses soient apportées au centre bourg avec la perspective de la construction de logements communaux et la levée des réserves concernant la zone AU (À Urbaniser) si elle devait être activée un jour.

Quant au haut de la commune la solution du collecteur conduisant au cours d'eau pérenne associé à un ANC mis aux normes conforme paraît être la solution adaptée.

Il a par conséquent été décidé de voir déjà comment cela se passe actuellement sur le collecteur du centre bourg et comment on peut l'améliorer, de prendre en compte également la question du risque lié à la géologie du talweg en sortie du collecteur ainsi que les nuisances olfactives pour les riverains. Un rendez-vous a donc été pris avec les services pour réaliser le diagnostic de ce réseau.

Le PLUI et le gisement foncier

Notre attention a été attirée sur la prise en compte de la loi Montagne qui peut être plus restrictive que l'évaluation présentée du potentiel constructible. Cette loi fixe le principe d'extension de l'urbanisation en harmonie avec le groupe d'habitations existant afin de limiter la dispersion des constructions dans les zones de montagne dans un souci de préservation des espaces et paysages montagnards. Les dernières jurisprudences viennent apporter des précisions sur les critères d'appréciation notamment sur les distances entre constructions, leur nombre, les caractéristiques et la présence ou non de réseaux pour qualifier les continuités urbaines (cf. Jurisprudence Conseil d'État de décembre 2020).

Les services métropolitains nous accompagnent pour réaliser un travail plus précis sur l'évaluation du gisement foncier au prisme de la Loi Montagne.

En conclusion les services ont manifesté un réel intérêt pour la volonté communale de ne pas se satisfaire de la situation actuelle et de rechercher avec elle les possibilités qui permettront à la commune de tenir ses objectifs de stabilité démographique.

Pierre Meyer,

LOUER À PROVEYSIEUX

Une réunion publique sur le thème de la location dans notre commune « Louer à Proveysieux » se tiendra le 21 septembre à 18 heures à la salle des fêtes à Pomarey

Soucieux de faciliter l'arrivée de nouveaux habitants et leur parcours résidentiel à Proveysieux, de préserver la diversité socio-économique des habitants de la commune, de soutenir sa dynamique démographique, l'équipe municipale, le CCDH conseil consultatif, la commission prospective et aménagement, vous invitent à échanger sur l'offre locative à

Proveysieux, l'état des lieux et les perspectives. Quelles aides pour les propriétaires bailleurs, quels accompagnements pour les propriétaires de logements impropres à la location qui nécessitent une réhabilitation pour être habités et qui voudraient louer, pour mémoire et pour ceux qui n'étaient pas à la réunion publique du 17 juin 2021 un petit rappel sur

les aides à la rénovation et enfin des retours d'expérience sur l'habitat partagé, le logement intergénérationnel...

Tout cela va encore se préciser d'ici là avec les services de la Métropole mais retenez déjà cette date.

Une classe de journalisme au village

Début février, alors que nos préoccupations allaient plutôt vers la préparation du budget primitif, nous avons reçu en mairie un appel de l'École de Journalisme de Grenoble (EJDG, Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes, localisée à l'ICM à Échirolles), nous demandant de recevoir en Mairie pour un hébergement de deux jours, une classe de jeunes journalistes inscrits en Master.

Nous n'avions vraiment pas assez de temps à consacrer à une action qui ne ferait pas avancer les dossiers de la commune, mais Madame Bideault, la professeure insista et j'acceptais de la recevoir en mairie. Elle me dit alors que notre village a été choisi parce qu'il a possédé dans le temps un téléski et voudrait comprendre pourquoi celui-ci n'a pas été pérennisé. Je compris que ce qui l'intéressait c'était de faire travailler ses étudiants dans une commune qui a connu une certaine activité et qui se bat pour maintenir un dynamisme économique et démographique lui permettant d'exister. Elle argumenta encore sur l'intérêt du regard neuf, extérieur que pourraient nous apporter ces jeunes dans l'analyse de la vie du village et de ses problématiques.

Le rendez-vous fut pris pour les mercredi 8 et jeudi 9 mars. Le jour dit, les étudiants étaient là sous la pluie, précédant leur professeure. La salle du conseil municipal les attendait et ils purent y installer leur salle de rédaction. La matinée était déjà structurée :

Le maire se devait de présenter le village. Très vite sont arrivées des questions sur mon parcours professionnel, sur les origines de ma « vocation politique » et les étapes de la construction de l'équipe municipale élue. Philippe Tur a pris soin de détailler les outils de communication dont nous disposons au sein de l'équipe et pour informer les habitants, quelques exemplaires des derniers bulletins municipaux furent distribués et appréciés. Catherine Cambrils avait rendez-vous à 10 heures pour venir présenter sa délégation : « bien vivre au village » (vie sociale, Ecole, vie associative, culture, patrimoine). À 11 heures, Bernard Michallet est venu présenter les enjeux et la bataille que nous livrons pour le maintien d'une activité agricole à Proveysieux.

À son arrivée, à l'attention de ses étudiants, M^{me} Bideault a énoncé les objectifs pédagogiques de ces travaux pratiques : « Cette année, nous avons décidé de mettre en lumière des territoires ruraux de la région de Grenoble. Notre projet : passer deux jours à Proveysieux : dénicher des idées de sujets, rencontrer les acteurs locaux, écrire des articles, sous ma supervision. Les meilleures productions pourraient être publiées dans le Dauphiné Libéré ».

Le temps du repas fut mis à profit par chacun pour commencer à définir des sujets d'écriture et très vite partir à la recherche des personnes-ressources permettant d'étayer le ou les sujets choisis. Inutile de dire que la secrétaire de mairie fut injoignable ce mercredi 8 mars.

Merci à tous ceux, élus, anciens élus, qui ont accueilli avec bienveillance et répondu aux questions. Le résultat est là : 25 articles sur beaucoup de sujets intéressants que j'ai classés en 4 rubriques :

Gestion municipale

- Formation de l'équipe municipale
- Fonctionnement participatif de la conduite de projet
- Portraits d'élus
- Élus actifs et élus retraités

Vie du Village

- Évolution du village vu par les habitants
- La jeunesse
- L'habitat
- L'enracinement au village de certaines familles
- Média : Les réseaux sociaux, l'Écho

L'économie

- Maraîcher à Proveysieux
- La forêt
- L'eau
- La chasse
- Le tourisme

Culture et patrimoine

- Culture enfants
- Le journal l'Écho
- Le sentier des peintres

Les étudiants ont proposé de faire un retour sur ces articles et sur leur perception de notre village lors d'une soirée ; celle-ci reste à organiser. L'Écho s'est saisi de cette opportunité et a déjà dans son numéro d'été utilisé un article pour construire tout un dossier sur le thème de l'eau. Les articles sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : <https://tous.proveysieux.fr/index.php/s/xG8LKeczD3BcMse>

Toute rediffusion ne peut se faire sans l'autorisation de l'auteur.

Christian Balestrieri

Les investissements Jeunesse

De nouveaux aménagements pour le terrain de sport et la cour d'école pour le plaisir des petits et des grands

Permettre à nos jeunes de pratiquer plus d'activités, de disposer d'un lieu de rencontre extérieur agréable pour les enfants, adolescents et parents : c'est avec cet objectif que la commission Enfance Jeunesse Éducation a lancé il y a deux ans une consultation auprès d'un groupe de jeunes de la commune pour comprendre quels seraient leurs souhaits. Un grand nombre de besoins avaient été exprimés par les jeunes de la commune : création d'un boarder cross, installation de tables de ping-pong, d'un toboggan, etc. S'en est suivi un travail d'étude de faisabilité, d'obtention des agréments DDCS et CAF puis de demandes de financements.

Ce printemps a vu l'aboutissement de ce projet : de nouveaux équipements de loisir ont été installés en avril et en juin, avec un investissement de près de 12000 euros subventionnés à hauteur

de 80 %, par la CAF et le département. Très concrètement, pour le terrain de sport situé au-dessus de l'école : des fourreaux ont été installés pour pouvoir transformer le terrain de foot en terrain de volley, des poteaux et filets sont à disposition ; une table de ping-pong est installée, ainsi qu'une table et un banc. Dans la cour de l'école, des marelles colorées ont trouvé leur place entre les platanes et les tilleuls ; elles ont pu être installées avec grand professionnalisme par Monsieur Livio Ricchini domicilié à Savoyardière qui est intervenu bénévolement. Des jeux ont également été acquis pour animer les temps périscolaires : échasses, cordes à sauter etc.

Ces équipements sont ouverts à tous et n'attendent que vous !

Catherine Cambrils

INTERCOMMUNALITÉ

PROVEYSIEUX ET LE SIVOM : QUEL AVENIR ?

Le SIVOM du Néron (cf. article dans le bulletin n° 121) auquel nous adhérons depuis plus de 18 ans souhaite faire évoluer ses financements pour financer la réhabilitation de ses équipements sportifs et en 1er lieu le gymnase Jeannie Longo situé à Saint Martin le Vinoux. La contribution financière de la Commune est depuis l'origine forfaitaire et portée par le budget général de la commune. Son montant pour 2023 est de 1409 € alors que les communes de plaine contribuent au financement par la fiscalisation des habitants. L'évolution se ferait à la demande des communes urbaines en particulier du maire du Fontanil plus ou moins soutenu par les maires des autres communes urbaines, St-Égrève et St Martin le Vinoux.

L'intention serait de fiscaliser au même niveau, les habitants des communes du balcon sud de Chartreuse Mont St Martin, Quaix et Proveysieux. Le produit attendu dans l'hypothèse la plus basse pour

Proveysieux serait de 31000 €. Il serait réparti entre l'ensemble des foyers fiscaux soit environ 59 € par habitant.

L'équipe municipale est unanime pour affirmer que cette évolution est injuste et brutale, que la fréquentation des équipements sportifs n'est pas comparable pour nos habitants, que les ressources des communes du bas sont différentes des nôtres et que d'autres financements sont possibles que la fiscalisation. Nous ne sommes pas opposés à une participation financière plus équilibrée. Notre adhésion au SIVOM il y a plusieurs décennies correspondait alors à une intégration par logique géographique ; elle pourrait être remise en cause si cette logique comptable est poursuivie.

Il est possible de réagir à cette information par courrier ou courriel adressé au Maire.

L'obligation légale de débroussaillage (OLD)

Le préfet de l'Isère a récemment adressé un courrier à tous les maires des 37 communes classées à risque pour les incendies de forêt, leur rappelant l'obligation de débroussailler dans les parcelles situées à moins de 200 mètres de la forêt. Cette obligation incombe aux propriétaires de ces parcelles, notamment celles qui sont occupées par une habitation où le débroussaillage doit se faire dans un périmètre de 50 m autour du bâtiment. Le maire doit en assurer le contrôle de l'exécution.

Afin d'aider les communes concernées, le Parc Naturel Régional de Chartreuse se mobilise pour leur fournir une cartographie des zones impactées par l'OLD afin qu'elles puissent informer les propriétaires concernés. Proveysieux a été choisie pour tester cette application. Nous sommes en mesure de vous aider à positionner les zones à débroussailler autour de votre habitation en fonction des critères établis par cette réglementation. Veuillez contacter la mairie par mail (mairie@proveysieux.fr) ou par courrier. Un élu vous répondra.



Photo Bigg Hiess

Un dimanche avec les chasseurs

Les chasseurs de Proveysieux, soucieux d'échanger avec les habitants vous proposent de partager une journée de chasse en battue. La date du 29 octobre a été choisie pour accueillir au sein de chaque équipe de chasse deux à trois personnes qui désirent connaître le déroulement d'une battue aux sangliers ou cervidés. Les invités pourront accompagner un chasseur posté ou bien participer à la traque avec

les chiens. Les inscriptions devront être prises auprès de Mrs Carollo Rémi (06 86 01 10 47) ou Michallet Jacques (07 81 44 62 38) qui fixeront le lieu et l'heure du rendez-vous. Il faudra s'équiper de bonnes chaussures de marche et de vêtements chauds et imperméables au cas où la pluie serait au RDV. Pour la sécurité, une chasuble orange fluo vous sera prêtée et complètera votre équipement.

Informations ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) :

Sécurité. L'application internet n'est toujours pas fonctionnelle. La fédération est en attente de l'agrément législatif des outils numériques. L'information par affichage est toujours faite sur les chemins d'accès aux secteurs de battues. Il est possible de connaître les secteurs de battues en consultant le panneau des cadenas sur la cabane en sortie amont du chef-lieu.

Jours de chasse. Seul le vendredi est non chassé. Le lundi de l'ouverture est chassé. Les battues sont pratiquées les samedis, dimanches et jours fériés. Les chasses à l'approche par équipes de 2 (Chamois), par équipes de 5 (mouflons, chevreuil) sont pratiquées les jours indiqués ci-dessus ainsi que les mardis et jeudis jusqu'à achèvement des plans de chasse.

Plans de chasse triennal. Chamois : 8, Mouflons : 40, Chevreuils : 4, Cervidés : 33.

Périodes de chasse. À partir du 1^{er} septembre (chamois) jusqu'à l'achèvement des plans de chasse. À partir du 10 septembre (toutes les autres espèces) jusqu'au 28 février 2024

Le comptage 2023. Le comptage a permis d'observer une croissance des effectifs des cervidés (moyenne des observations : 90 - 100 têtes). On constate une baisse des comptages des mouflons à 400 alors que les années précédentes il était compté environ 600 animaux.

Secteurs de chasse. 10% du territoire de la commune est sanctuarisé en réserve de chasse. D'est en ouest entre le Tenaison et Chalves et du sud au nord entre Bréduire et la sortie de Pomarey. Globalement, 3 équipes de battues se partagent 6 secteurs. 1-sous la route dit "le ruisseau". 2-au-dessus du chef-lieu, jusqu'à la réserve dit "le cerisier". 3- les combes. 4- Mont Rachia. 5- les Plats. 6- Les Marcelières/Clestat.

Le repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu cette année le 17 décembre. Réservez cette date si vous avez plus de 75 ans. Un courrier sera adressé pour que les personnes puissent s'inscrire avant la fin novembre..



Photo Adobe Stock © Walker-Knecht

URBANISME

CONSTRUCTION OU MODIFICATION

Pour tout projet de construction ou de modification de l'aspect extérieur des constructions, nous avons l'obligation de déposer au préalable soit une déclaration préalable de travaux (DP), soit un permis de construire (PC). Cette formalité doit être précédée par une consultation de l'architecte conseil. Les travaux ou commandes auprès d'un fournisseur effectués avant ces démarches vous exposent à une obligation de démolir ou à renoncer à une commande trop précipitée. La commission urbanisme se réunit tous les mois pour répondre aux demandes de certificat d'urbanisme (CU) et déclaration préalable de travaux (DP). Les démarches peuvent maintenant être faites par la voie numérique.

Recensement

Le Recensement de la population a lieu tous les cinq ans. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février. Tous les habitants doivent se faire recenser. Vous serez prévenu du passage d'un agent recenseur. Il sera possible de répondre en lignes aux questionnaires (plus d'informations sur service-public.fr)

Environnement

Les précautions liées aux risques de départ de feux sont toujours nécessaires. Pas de feu au sol, ni d'écobuage, ni brûlage des déchets végétaux (une dérogation est possible en hiver à condition d'en faire la demande en mairie). On ne jette plus son mégot hors de la voiture, et on s'interdit la cigarette en forêt. Les lâchers de ballons lanternes et les feux d'artifice ne sont plus autorisés.

Action sociale

Le service Local de solidarité (Département de l'Isère) accompagne les familles dans le cadre de l'action sociale, la protection maternelle et infantile et tient une permanence dite maison de l'autonomie qui instruit les dossiers d'allocation pour perte d'autonomie (APA).

Les référents de hameau

Bellevue, Fontanette : Dominique Nantas
Rigaudière, Garcinière : Birgit Hiess
Moretière Mollard : Marie Kerjean-Ritter
Chaise, Chef-lieu : Bernard Thévenin
Le Gua, Savoyardière : Loïc Thomas
Pomarey : Bernard Michallet et Christophe Millet
Planfay : Hélène Debray

Ouverture de la mairie au public

lundi : 16h-18h - mercredi : 16h - 18h

Ces horaires doivent être respectés sauf en cas d'urgence. Pour les Cartes d'identité et Passeports, il faut s'adresser au service d'État Civil de la mairie de St Égrève. Pour prendre RDV avec M le maire, veuillez téléphoner à la mairie. N'hésitez pas à prendre contact avec les référents de hameaux pour tout problème local.

Tél. mairie **04 76 56 84 16**

Message : mairie@proveysieux.fr

Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires de 16h à 19h.

Message : bibliotheque@proveysieux.fr

Architecte conseil

La prochaine permanence se tiendra de 13h30 à 16h30 le jeudi 28 septembre 2023. La suivante le 23 novembre. Les rendez-vous se prennent à la Metro en appelant au **04 85 59 84 91**
thomas.pigeolet@grenoblealpesmetropole.fr

Numéros et adresses utiles

Grenoble Alpes Métropole : **04 76 59 59 59**
Voirie N° vert **0800 500 027**
Déchets / déchetterie : N° vert **0800 500 027**
Réservation du Broyeur :

<https://services.demarches.grenoblealpes-metropole.fr/gerer-mes-dechets/reservation-de-broyeurs-a-vegetaux-v3/>
Eau de Grenoble Alpes

Dépannage, urgences) : N° vert **0800 500 048**
Abonnement, facturation : **04 76 86 20 70**

TOUS **Proveysieux**

SEPTEMBRE 2023 - N° 123 LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :

Christian Balestrieri, Michel Brosse, Catherine Cambrils, Hélène Debray, Pierre Meyer, Bernard Michallet, Dominique Nantas, Philippe Tur.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Tous Proveysieux est édité par la municipalité de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : mairie@proveysieux.fr

Site Web : WWW.PROVEYSIEUX.FR

Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.